

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 6 juillet 2016 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 28 juin 2016.

**Etaient présents** : M. ZIENTEK Ludovic- M. BROUTA Luc – M<sup>me</sup> SALADIN Colette – M. DI PIAZZA Daniel – M. REGNIEZ Thierry- M. ANNICHINI Jean-Louis – M<sup>me</sup> CARPENTIER Nicolette - M<sup>me</sup> BANTIGNY Herminie –M<sup>me</sup> BOILEUX Nathalie – M<sup>me</sup> LE GOFF Thérèse – M. HAINAUT Jacques - M<sup>me</sup> COSTANTINI Maria-Thérèse – M. MONTANARI Jacques – M<sup>me</sup> LAMY Marie-Claude - M. LHOMME Jean-Claude – M<sup>me</sup> BRASSELET Marie-Isabelle – M. GLAVIER Eric – M<sup>me</sup> BOUAOUINA Vanessa – M. TISON Vincent - M. BOLTZ Jacques-Pierre - M<sup>me</sup> LEMAL Georgette – M. DEJARDIN Henri –M<sup>me</sup> LALOYAUX Suzanne - M. ASSE Hassan.

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M <sup>me</sup> BROWERS Any	à	M. ZIENTEK Ludovic
M <sup>me</sup> SAUVAGE Annick	à	M. BOLTZ Jacques-Pierre

**Absente excusée** : M<sup>me</sup> MESAGLIO Aurélie

**Membres en exercice** : 27      **Présents** : 24      **Quorum** : 14      **Votants** : 26

## **ORDRE DU JOUR** :

- 1- **Compte Rendu de la réunion du 18 Avril 2016**
- 2- **Demande de subvention – Répartition du produit des amendes 2015**
- 3- **Vente de l'habitation sise 241, rue Gustave Charpentier**
- 4- **Subvention exceptionnelle – Harmonie municipale**
- 5- **Subvention exceptionnelle – F.L.E.P.**
- 6- **Subvention– Concert communautaire**
- 7- **Subvention exceptionnelle – Marche Nordique**
- 8- **Subvention 2016 – Association Bouchain Pétanque – Club de l'Ostrevant**
- 9- **Subvention exceptionnelle – Rotary-Club de Denain-Bouchain**
- 10- **Subvention communale – Association Lydie**
- 11- **Instauration de la RODP Provisoire**
- 12- **Frais d'agence – Habitation 46 Place T.Trimm**
- 13- **Vente de l'habitation sise 42 Rue de l'Ostrevant**
- 14- **Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**
- 15- **Rémunération du personnel occasionnel affecté a l'accueil collectif de mineurs**
- 16- **Cession espaces verts résidence des arts**
- 17- **Subvention– Association « Il fait bon vivre »**
- 18- **Jury criminel 2017**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner M<sup>me</sup>Nathalie BOILEUXcomme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 6 points à l'ordre du jour.

Il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

### **-1-COMPTES RENDUS DE LA RÉUNION DU 18 AVRIL 2016**

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

### **-2-DEMANDE DE SUBVENTION RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES 2015**

La demande de subvention au Conseil Départemental porte sur l'installation d'un plateau en enrobé et la réfection de la chaussée du boulevard Louis Havez. La demande de financement s'élève à 75% du montant total hors taxes.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 26

Adopté à l'unanimité.

### **-3- VENTE DE L'HABITATION – 241, RUE GUSTAVE CHARPENTIER**

Vu le Budget Primitif 2016,  
Vu l'estimation des domaines,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder cette habitation pour le prix de 64 800 € hors frais de notaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte pour ce faire

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 06

Pour : 20

Adopté à l'unanimité des votants.

**-4- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
HARMONIE MUNICIPALE**

Vu le Budget Primitif 2016,  
Vu la demande de l'harmonie pour l'organisation de la fête de la musique,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'octroyer à l'harmonie de Bouchain une subvention exceptionnelle de 1 260 €.

Il est passé au vote :

Contre : 02

Abstention : 03

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue.

**-5- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – F.L.E.P.**

Vu le Budget Primitif 2016,  
Vu le besoin de matériel destiné au bon fonctionnement de l'association section  
« Danse Moderne »,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'octroyer à l'association F.L.E.P. une subvention exceptionnelle de 580 €.

Il est passé au vote :

Contre : 05

Abstention : 01

Pour : 18

Ne prennent pas part au vote Mesdames SALADIN & LE GOFF.

Adopté à la majorité absolue.

**-6- SUBVENTION– CONCERT COMMUNAUTAIRE**

Vu le Budget Primitif 2016,  
Vu l'organisation du concert communautaire qui a eu lieu cette année à Lieu-Saint-  
Amand,  
Vu la participation de la C.A.P.H.,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'octroyer à la C.A.P.H. une subvention de 2 500 €

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 26

Adopté à l'unanimité.

## **-7- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – MARCHE NORDIQUE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- faute d'avoir obtenu les documents officiels, de ne pas verser de subvention à cette association pour l'année 2016.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 26

Adopté à l'unanimité.

## **-8- SUBVENTION 2016**

### **ASSOCIATION BOUCHAIN PETANQUE CLUB DE L'OSTREVANT**

Vu le budget primitif 2016,  
Considérant qu'une nouvelle association vient de se créer.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'octroyer une subvention de 300€ à l'association Bouchain Pétanque Club de l'Ostrevant.

Ne prennent pas part au vote Madame LE GOFF& Monsieur GLAVIER.

Adopté à l'unanimité.

## **-9- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ROTARY-CLUB DE DENAIN-BOUCHAIN**

Du fait des conditions climatiques exécrables, ayant rendu plus difficile l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition de l'exposition de véhicules sur l'Esplanade Charles de Gaulle.

Aussi, afin de soutenir cette manifestation qui se déroule sur le territoire de Bouchain.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'octroyer au Rotary Club de Denain et Bouchain une subvention exceptionnelle de 500€.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 06

Pour : 20

Adopté à l'unanimité des votants.

## **-10- SUBVENTION COMMUNALE – ASSOCIATION LYDIE**

L'Association Lydie, créée en 2008, a pour but de scolariser des filles en Afrique, qui pour des raisons culturelles et économiques, n'ont aucune chance d'aller à l'école ou de poursuivre des études supérieures.

95% des sommes récoltées vont aux filles pour 5% de frais de gestion. Compte tenu que cette association mène des actions de solidarité sur le territoire de la commune et que des bouchinois sont membres de cette structure,

Par solidarité, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à l'Association Lydie – 123 avenue du Clos 59230 Saint-Amand-Les-Eaux

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 06

Pour : 20

Adopté à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **-11- INSTAURATION DE LA RODP PROVISoire**

Montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Il est proposé au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz.

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

«  $PR' = 0,35 * L$

Où

« PR' », exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

« L » représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Il est demandé au Conseil Municipal, entendu cet exposé :

- d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « **RODP PROVISoire** » qui s'élève pour l'année 2014 à 1 090€.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 26

Adopté à l'unanimité.

**-12- FRAIS D'AGENCE – HABITATION 46 PLACE T. TRIMM**

Vu la délibération du 23 mars 2016 autorisant à Monsieur le Maire l'acquisition de l'habitation sis 46 place T. Trimm pour le prix de 63 000€,

Vu la prestation de négociation effectuée par l'agence Motuelle Immobilier de Douchy-Les-Mines,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de verser la somme de 5 000€ à l'agence Motuelle Immobilier de Douchy-Les-Mines ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

Il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

**-13- VENTE DE L'HABITATION SISE 42 RUE DE L'OSTREVANT**

Vu le budget primitif 2016,

Vu l'estimation des services du Domaine du 17 Mars 2016 fixant à 40 000 € la valeur vénale de l'habitation sise 42 Rue de l'Ostrevant,

Vu qu'une marge de négociation de 10% peut être accordée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder à Monsieur Jonathan DELHAYE demeurant 126 Rue Roger Darthois pour le prix de 36 000 € hors frais de notaire.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte pour ce faire.

Il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

**-14- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.**

**(En application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 ;

Considérant qu'en prévision des vacances estivales, il est nécessaire de renforcer les services du Centre d'Accueil et de Loisirs pour la période du 6 Juillet au 1<sup>er</sup> Août 2016,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en

application de l'article 3-2° de la loi 84-53 précitée ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 semaines en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.
- à ce titre, seront créés :

Au maximum 12 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour exercer des fonctions d'animateur.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 06

Pour : 20

Adopté à l'unanimité des votants.

### **-15- RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL OCCASIONNEL AFFECTÉ A L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

Vu la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Vu le décret n°2006-950 du 28 Juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif,

Vu le budget communal 2016,

Il est demandé au conseil municipal :

-de fixer la rémunération du personnel d'encadrement de la manière suivante :

\* animateur (Directeur Adjoint) : 80€ brut/jour

\* animateur diplômé BAFA : 74 € brut/jour

\* animateur stagiaire : 59€ brut/jour

\* nuitée en séjour / camping pour un animateur (stagiaire ou diplômé) : 14<sup>€</sup> brut

Il est passé au vote :

Adopté à l'unanimité.

### **-16- CESSION ESPACES VERTS RESIDENCE DES ARTS**

Vu le budget primitif 2016,

Vu l'estimation des domaines du 2 Mai 2016,

Il est demandé au Conseil Municipal :

-de céder les parcelles reprises ci-dessous :

\* Parcelle D 2653 P : 3000 €

\* Parcelle D 2668 P : 1500€

-d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte pour ce faire.

Il est passé au vote :

Adopté à l'unanimité.

## **-17- SUBVENTION– ASSOCIATION « IL FAIT BON VIVRE »**

Vu le budget primitif 2016,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'octroyer une subvention de 300 euros à l'association « Il fait bon vivre ».

Il est passé au vote :

Adopté à l'unanimité.

## **-18- JURY CRIMINEL 2017**

Monsieur le Préfet du Nord nous a transmis l'arrêté de répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2017.

Conformément aux articles 254 à 267 du Code de procédure pénale, il s'agit, en vue de constituer cette liste de procéder publiquement à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé dans l'arrêté, soit  $3 \times 3 = 9$  jurés. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2016 (c'est-à-dire nées après le 31 décembre 1993) et les personnes ayant siégé en qualité de juré pendant les années 2011 à 2015 et le premier trimestre 2016.

La Loi n'a pas précisé les modalités de tirage au sort. Celles-ci peuvent donc varier suivant les initiatives ou possibilités locales.

- d'établir la liste du jury criminel pour l'année 2017.

Il est passé au tirage au sort :

- Monsieur Anthony BOULINGUIEZ
- Madame Mélanie GAUTHY
- Madame Noémie DELMER
- Madame Jocelyne BELGUEULE
- Madame Marie-Laure POULAIN
- Monsieur Dominique AVELINE
- Monsieur Patrice CARPENTIER
- Madame Isabelle THOORIS
- Monsieur Ludovic CORTINOVIS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La Secrétaire,

Le Maire,

Nathalie BOILEUX.

Ludovic ZIENTEK.